



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

**Contrat Temps Libre entre la Ville de Niort et la Caisse
d'Allocations Familiales**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200455

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Affaires Scolaires

**Contrat Temps Libre entre la Ville de Niort et la Caisse
d'Allocations Familiales**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Contrat Temps Libre est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et une commune.

Il est signé pour une durée de trois ans et est renouvelable.

Il permet de créer, de développer ou d'améliorer les actions et activités collectives de loisirs et de vacances, pendant les temps libres des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans.

Après un diagnostic effectué sur l'année 1999 et servant de base de référence, la Ville de Niort propose à la Caisse d'Allocations Familiales un schéma de développement pluriannuel qui décrit les engagements sur le territoire de la commune en faveur d'actions comme :

- le développement et l'amélioration de l'offre de centre de loisirs ;
- l'organisation de séjours de vacances pour l'Enfance et la Jeunesse ;
- la création de postes de coordination et d'animation ;
- la mise en place d'activités à caractère artistique, culturel, scientifique, technique ou sportif ;
- la mise en place d'accueil Jeunesse et de point d'information Jeunesse ;
- l'amélioration de la formation des personnes encadrant l'ensemble des activités.

La Caisse d'Allocations Familiales prévoit une aide de 66,5 % de l'effort financier consenti par la Ville.

La Ville de Niort peut faire appel à des opérateurs associatifs ou à des partenaires institutionnels comme la Communauté d'Agglomération Niortaise pour cette mise en oeuvre. Elle reversera, à chacun de ces opérateurs en fonction du bilan d'activités et selon l'évaluation de la Caisse d'Allocations Familiales, le montant de la participation financière alloué par action préalablement définie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)